

ici NOUS ACCUEILLONS UN ENFANT

Juin 2021

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal
Québec



Bulletin publié conjointement par l'Association démocratique des ressources à l'enfance du Québec (ADREQ [CSD] - Montréal) et le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et acheminé périodiquement aux ressources de type familial.



Malgré le contexte de la pandémie, nous profitons de l'arrivée du soleil et de la chaleur de juin pour vous souhaiter un bel été ainsi que de belles vacances bien méritées entourées des vôtres! Tout particulièrement cette année, avec tous les ajustements que la pandémie a exigés de votre part, les équipes qui travaillent avec vous tenaient à vous remercier chaleureusement pour toute votre implication auprès des jeunes que vous hébergez. Une petite vidéo à votre attention se trouve via le lien suivant : https://www.youtube.com/watch?v=VY10_8ps-wA



Formation 2021-2022

En tant que RTF, tel que mentionné dans le Cadre de référence RI-RTF, vous avez comme responsabilité d'offrir des services de soutien ou d'assistance communs et particuliers requis par les usagers qui vous sont confiés, et ce, dans le respect de leurs droits et de leurs besoins. Les trois formations de base présentées à votre droite sont essentielles pour vous permettre de bien comprendre et remplir votre rôle en conformité avec les lois et les règlements applicables.

De plus, comme indiqué dans votre entente collective, les ressources ont la responsabilité de maintenir un niveau adéquat de compétences. Ce principe repose notamment sur une formation continue et un perfectionnement.

Au courant des prochains mois, nous vous ferons aussi parvenir l'offre de formation du Collège de Bois-de-Boulogne.

Pour vous inscrire aux trois formations ci-contre, veuillez appeler le : (514) 334-3979 poste 221. Vous pouvez également trouver ces informations sur le site Internet de notre CIUSSS à l'adresse suivante :

<https://ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca/propos/parteneriat/informations-aux-ressources-intermediaires-ri-et-aux-ressources-de-type-familial-rtf>

Cadre de référence RI-RTF		
Dates	Diffusion	Associations
16 juin 2021 9 h à 16 h 30	VIRTUELLE	ADREQ, ADRAQ, FRIJQ, ARIHQ
20 octobre 2021 9 h à 16 h 30	VIRTUELLE	ADREQ, ADRAQ, FRIJQ, ARIHQ
Classification		
Dates	Diffusion	Associations
14 octobre 2021 9 h à 16 h 30	VIRTUELLE	ADREQ, ADRAQ, FRIJQ, ARIHQ
15 février 2022 9 h à 16 h 30	VIRTUELLE	ADREQ, ADRAQ, FRIJQ, ARIHQ
Rencontre d'information-formation entre l'établissement et ses ressources		
Dates	Diffusion	Associations
27 octobre 2021 9 h à 16 h 30	VIRTUELLE	ADREQ et FRIJQ
15 mars 2022 9 h à 16 h 30	VIRTUELLE	ADREQ et FRIJQ

SCOLAIRE

Le gouvernement provincial prévoit un retour à la normalité pour la rentrée scolaire de septembre prochain. L'évolution de la pandémie et des statistiques des jeunes de 12-17 ans vaccinées nous permettront de mieux nous situer quant au déroulement de ce retour. Nous vous invitons à surveiller les communications du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que des établissements scolaires afin de bien préparer le tout.

Comme à l'habitude, pour les fournitures scolaires et les activités parascolaires, le montant indiqué à la circulaire 03.01.42.24 vous sera automatiquement transmis en début d'année scolaire. En ce qui concerne l'achat de l'uniforme rendu obligatoire par le milieu scolaire, celui-ci est inclus dans l'allocation vêtements (**avec autorisation préalable de l'établissement**).

N'OUBLIEZ PAS DE CONSERVER TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES !



Déménagement

La période des déménagements est à nos portes. Il est donc important de nous en faire part si tel est le cas, afin que nous puissions nous assurer de la conformité des lieux. Le contrôle du maintien de la conformité des RI-RTF aux critères généraux déterminés par le ministre est permis dans le contexte d'un déménagement, malgré sa suspension depuis le début de la pandémie.

Formulaires de facturation

Nous vous rappelons que les formulaires de facturation doivent être acheminés à l'établissement tous les mois, soit dans les 5 jours suivants la fin du mois précédent (Art.3-9.05). Les informations nécessaires au paiement de la rétribution des services, et, le cas échéant, des rétributions spéciales s'y trouvent. Comme la non-réception de ces formulaires a un impact sur le traitement des demandes, il est important de respecter ce processus de paiement.

Il fait très CHAUD!

Précautions à prendre pour les enfants

En période de grande chaleur, l'état de santé d'un enfant de moins de 5 ans peut se détériorer rapidement.

Assurez-vous :

- de lui faire boire de l'eau régulièrement et si possible l'équiper d'une gourde ;
- de rafraîchir sa peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée ;
- de lui faire prendre un bain frais aussi souvent que nécessaire ;
- de lui faire passer quelques heures par jour dans un endroit climatisé ou frais ;
- de planifier ses activités extérieures tôt le matin et après 18 h ;
- de l'habiller avec des vêtements légers ;
- de lui couvrir la tête d'un chapeau à large bord.

Pour le bébé allaité, offrir le sein à la demande. Il est sûr et fait souvent le bébé plus heureux.
Pour le bébé nourri aux préparations commerciales pour nourissons, ne offrir plus souvent. Pour le bébé de plus de six mois, offrir de l'eau en petites quantités entre les tétées.

Ne jamais laisser un enfant ou un bébé seul dans une voiture ou une pièce mal aérée, même quelques minutes.

Signes importants à surveiller :

- maux d'urtes et urtes rouges ;
- peau, lèvres ou langue sèches ;
- maux de tête, vomissements ou diarrhées ;
- couleur anormale de la peau, pâle ou rouge ;
- yeux craux et cornés ;
- température de corps élevée, 38,5 °C et plus (très) ;
- agitation inhabituelle, irritabilité ou confusion ;
- difficulté à respirer ;
- somnolence, sommeil prolongé et difficulté à se réveiller.

L'enfant présente un ou plusieurs de ces signes ? Vous avez des questions sur sa santé ? Appelez Info-Santé en composant le 811 ou rendez-vous auprès d'une infirmière ou un médecin.

En cas d'urgence, appelez le 9-1-1. Pour en savoir plus : **Québec.ca**

Votre gouvernement

Québec

Joyeuses Fête des Pères

À l'occasion de la Fête des pères le 20 juin prochain, nous souhaitons rendre hommage à vous, chers pères d'accueil. Merci de votre présence, de votre apport et de votre dévouement dans la vie de nos jeunes. Merci de faire une différence au quotidien. Bonne fête des Pères !

Fête des familles !

Étant donné le contexte actuel de la pandémie, la fête des familles qui est organisée par votre association (ADREQ) est annulée pour cette année. En espérant pouvoir vous dire à l'année prochaine !

Normes de sécurité des piscines

Première règle : l'installation de la piscine doit être conforme aux règlements municipaux.

Deuxième règle : les normes de sécurité suivantes sont exigées par le Programme jeunesse et s'ajoutent aux normes municipales.

Piscine creusée

Ériger une clôture d'au moins 1,22 m autour de la piscine et installer une porte à fermeture et verrouillage automatique ; de plus, cette porte doit être munie d'une barrure lorsque la piscine est inutilisée.

Piscine hors terre

• La piscine hors terre placée au centre du terrain doit être clôturée comme la piscine creusée, si elle a moins de 1,22 m ;

• Si l'accès à la piscine se fait par une échelle, celle-ci doit être relevable et munie d'une barrure. L'échelle doit être relevée et barrée en tout temps lorsque la piscine n'est pas utilisée ;

• Si l'accès à la piscine se fait par un escalier, celui-ci doit être muni d'une porte à fermeture et verrouillage automatique au bas de l'escalier ; de plus, cette porte doit être munie d'une barrure lorsque la piscine est inutilisée ;

• Si la piscine hors terre est adjacente à un patio, le patio doit être clôturé à 1,22 m et muni d'une porte à fermeture et verrouillage automatique ; de plus, cette porte doit être munie d'une barrure lorsque la piscine est inutilisée ;

• Le filtre doit être placé à au moins 1,22 m de la piscine.



Images : <https://fr.freepik.com>